



**Groupe d'Économie
Solidaire du Québec**

**Pour une reconnaissance de l'entrepreneuriat
coopératif, associatif et mutualiste dans les politiques
de solidarité internationale du Québec**

**MÉMOIRE SUR LE PROJET DE LOI SUR L'ÉCONOMIE SOCIALE
proposant des orientations et un amendement au
Projet de loi no.27**

**Soumis à Monsieur Sylvain Gaudreault
Ministre des Affaires municipales, des Régions
et de l'Occupation du territoire**

2 avril 2013

Brève présentation du GESQ

Le Groupe d'économie solidaire du Québec (GESQ) est un organisme québécois qui reconnaît les trois familles de l'économie sociale que sont les coopératives, les associations et les mutuellesⁱ. Né à l'aube de l'an 2000, le GESQ a permis à l'ÉS de faire entrée dans la coopération Nord-Sud québécoise par la tenue dès 2001 d'une grande rencontre internationale sur la mondialisation de cette économie. Cette rencontre a réuni 400 personnes de 33 pays tant du Sud que du Nord en présence de monsieur Michel Rocard, ex-premier ministre français, et de madame Pauline Marois, alors vice-première ministre du gouvernement du Québec et ministre responsable du dossier de l'économie sociale.

Le GESQ réunit des dirigeants du Conseil québécois de la coopération et de la mutualité, de SOCODEVI et Développement international Desjardins; de l'Union des producteurs agricoles – développement international (UPA DI) ; du réseau de la coopération internationale (l'AQOCI) ; du mouvement syndical (la CSN); de réseaux institutionnels de l'enseignement supérieur au niveau des services de coopération et de développement international de collèges et de groupes de recherche rattachés à des universités surtout dans le réseau de l'Université du Québec. Plus récemment, des réseaux régionaux ont commencé à se constituer. Au plan financier, le GESQ est soutenu par ses membres et périodiquement par des financements institutionnels et des appuis ponctuels de programmes publics (ACDI, Centre de recherches en développement international et Agence universitaire de la francophonie). Le GESQ élabore et diffuse des pistes de réflexion sur la contribution de l'économie sociale et solidaire dans le cadre de ses universités d'été (il en est à sa 7^e édition en 2013)ⁱⁱ. Il contribue aussi à de nouvelles collaborations internationales avec des organisations du Sud dans la promotion d'initiatives concrètes d'économie sociale et solidaire. Il est aussi associé à une importante production de recherche en la matière et il a tenu des conférences internationales très fréquentées notamment en 2003 (350 personnes) et 2008 (400 personnes).

Proposition d'amendement

Le GESQ considère que, dans le Projet de loi no.27, les principales pièces du casse-tête sont bien présentes. Ce qui manque, en ce qui nous concerne, **c'est la dimension internationale, surtout la dimension Nord-Sud** c'est-à-dire la reconnaissance et le soutien à un entrepreneuriat collectif québécois actif en matière de solidarité internationale qu'il soit de type coopératif, associatif ou mutualiste¹. La présence du Québec dans le monde, notamment en Afrique francophone, passe par une politique internationale du Québec, déjà riche en expérience et expertise, notamment celle de l'économie coopérative, mutualiste et associative. Le projet de loi devrait lui faire une place, d'où la proposition d'amendement suivante :

Attendu l'impact aujourd'hui d'une mondialisation « qui fait peu de cas des capacités de la planète, du développement des territoires, de la diversité culturelle des peuples, de l'avenir

des générations à venir et des responsabilités sociales des États » (mémoire de la Caisse d'économie solidaire Desjardins) ;

Attendu les initiatives (sous-estimées) d'économie coopérative, associative et mutualiste du Québec dans les pays du Sud et la menace qui pèse sur plusieurs d'entre elles suite aux modifications du financement public canadien ;

Attendu la nécessité d'outils financiers appropriés en matière de solidarité internationale comme le Québec s'en est donné depuis plusieurs décennies pour lutter contre les inégalités dans sa propre société, dans ses communautés et dans ses régions en se dotant de fonds de travailleurs, de fonds coopératifs et associatifs ;

Il est proposé que soit inscrit dans la loi sur l'économie sociale :

- Que les politiques de solidarité internationale de l'État québécois soutiennent les initiatives qui privilégient une entrée de solidarité internationale par l'économie sociale dans les communautés du Sud telle que plusieurs organisations québécoises l'ont développée au fil du temps. Cela pourrait faire l'objet d'un nouveau considérant ainsi libellé :

Considérant que bon nombre d'initiatives de l'économie sociale accordent de l'importance à la solidarité internationale du Québec à l'égard de communautés du Sud.

Ainsi que d'un ajout à l'article 7 du projet de loi affirmant :

De plus, lorsqu'il le considère opportun, il met en valeur les initiatives réalisées en matière d'économie sociale sur le territoire du Québec **et celles d'organismes québécois d'économie sociale engagés dans une solidarité internationale Nord-Sud.**

- Pour ce qui relève du plan d'action prévu à l'article 8 du Projet de loi, en collaboration particulière avec le ministère des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur et la future Agence québécoise de solidarité internationale (AQSI),

Que soit encouragée la mise sur pied d'un fonds dédié permettant le soutien à de petites et moyennes entreprises de type coopératif, associatif et mutualiste et autres initiatives de l'économie sociale dans le cadre de sa coopération Nord-Sud.

Ce fonds pourrait être construit à l'image des fonds dédiés au développement des régions du Québec comme les Fonds de travailleurs et d'autres comme l'Alliance coopération qui a émergé du Sommet international Desjardins/ACI (voir l'annexe sur l'expérience française de la SIDI).

Argumentaire en soutien à notre proposition

En coopération internationale comme il s'en fait depuis 40 bonnes années au Québec (avec l'AQOCI pour représenter les organismes qui en font), le GESQ fait une entrée relativement tardive mais surtout différente de la plupart des organisations de coopération internationale (OCI) dont beaucoup ont plutôt émergé dans les années 1970 et 1980. Ce qui le distingue c'est que son action passe par le soutien à des pratiques économiques solidaires et durables, dans la tradition historique instituée par le mouvement coopératif et syndical. Le premier fil rouge de ces initiatives n'est pas la lutte contre la pauvreté au sens de la défense des droits ou du soutien humanitaire, mais la lutte contre la dépendance économique. La distinction est importante : c'est la matrice du modèle de développement coopératif international et par extension de toute l'économie sociale (coopératives, associations et mutuelles) depuis ses origines il y a plus de 150 ans. La portée de cette matrice est majeure parce qu'en offrant aux communautés des dispositifs économiques de nature collective, les coopératives, les associations et les mutuelles permettent d'assurer aux communautés le contrôle de leur propre développement, leur permettent de se défaire elles-mêmes de la pauvreté dans leurs communautés et de lutter sur le terrain économique contre les inégalités. Au plan international, le monde des organisations non gouvernementales (ONG) n'a pas toujours bien compris cette coordonnée de lutte contre la pauvreté. Celle-ci a donc été surtout une «lutte contre l'extrême pauvreté» (comme dans le cas des Objectifs du millénaire pour le développement) et non une lutte contre les inégalités, inégalités dont un des fondements est très précisément l'insécurité économique. Le GESQ participe donc de la reconfiguration en cours de la coopération internationale de proximité par temps difficiles que nous traversons en termes d'aide publique au développement.

Le GESQ : une coalition, un carrefour, un forum et une présence internationale

Le Groupe d'économie solidaire du Québec (GESQ) se définit comme une coalition d'organisations québécoises actives dans l'économie sociale et solidaire sur le terrain de la coopération Nord-Sud. En pratique, il a presque toujours été un forum de promoteurs et de dirigeants d'organismes et d'entreprises collectives comme le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM), la Caisse d'économie solidaire Desjardins ; d'OCI comme UPA DI et de groupes de chercheurs. Le GESQ est un espace de dialogue entre ces différentes organisations pour débattre d'enjeux de fond liés à la solidarité internationale.

Ceci étant dit, le GESQ a été créé fin 1999 d'abord pour réaliser au Québec en 2001 une rencontre internationale qui donnait suite à une première, fondatrice, qui s'était tenue dans un pays du Sud (Lima, Pérou, 1997). L'évènement de 2001 a débouché sur de nouveaux rendez-vous internationaux, notamment à Dakar (Sénégal, 2005) et donné lieu à la création d'un nouveau réseau de promotion de l'économie sociale et solidaire à l'échelle internationale, le Réseau intercontinental de promotion de l'économie sociale et solidaire (RIPESS). Retenons de cette première période du GESQ que nous nous étions engagés à soutenir le réseau sénégalais responsable de cette 3^e rencontre internationale. Ce qui fut fait et a favorisé le succès de cette mobilisation qui a réuni 1 200 responsables d'organisations paysannes, d'ONG, de coopératives,

de syndicats et de chercheurs en provenance de 66 pays. C'est depuis les débuts de cette aventure, à la fin des années 1990 que l'axe central de travail du GESQ est de croiser au Québec et ailleurs dans le monde la solidarité internationale et la promotion d'entreprises collectives.

Aujourd'hui, dans cette foulée, le GESQ témoigne toujours de ce type d'engagement international, mais les modalités de cet engagement se sont transformées avec le temps : depuis quelques années, il s'est davantage investi dans les Rencontres du Mont-Blanc (<https://www.rencontres-montblanc.coop/>) organisées par le Forum international des dirigeants de l'économie sociale et solidaire (FIDESS). Cet organisme a émergé comme réseau international à partir de 2004 à l'initiative d'organisations mutuelles et coopératives françaises et québécoises (notamment depuis ses débuts, la Caisse d'économie solidaire Desjardins et Fondation). Selon les thèmes proposés, un certain nombre de groupes coopératifs tels DID et SOCODEVI, le CQCM, Desjardins ou la coopérative Fédérée se sont joints à ces rencontres internationales. Le GESQ est partie prenante de ce Forum. C'est sans compter ses participations au Forum social mondial, notamment ceux de Porto Alegre en 2002 et 2005 et Dakar en 2011. Il s'est aussi pleinement engagé, dans la foulée des Rencontres du Mont-Blanc, dans la mobilisation et la participation d'une délégation jeunesse au Sommet de Rio+20, en 2012 au Brésil (voir le cahier spécial du Devoir, 20 et 21 juin 2012). Il est aujourd'hui très présent au comité Jeunes et au comité scientifique de l'association des RMB, notamment, dans ce dernier cas, par la production du document d'orientation de Chamonix 2011 et l'élaboration d'une plate-forme politique comportant cinq grands chantiers et 20 propositions, plate-forme préalablement discutée au Québec par les groupes concernés (Lettre des RMB aux chefs d'État 2012). À partir de cet ensemble de rencontres internationales, nous avons pu tisser des collaborations avec des organisations de différents pays, particulièrement en Amérique latine et en Afrique francophone.

L'économie coopérative, associative et mutualiste comme réponse à la crise du modèle de développement

Nous traversons, nous dit l'économiste Jean Gadrey dans son dernier livre, «la première crise socio-écologique du capitalisme financier et boursier, la première où la raréfaction des ressources et les dégâts écologiques ont eu une influence sur le plongeon économique» (Gadrey, 2010 : 152). Écologiquement parlant, la planète est en état de survie. Parmi les risques environnementaux d'envergure planétaire, il y a le réchauffement accéléré de la planète dû à la consommation élevée d'énergies fossiles; la menace qui pèse sur la biodiversité due à un modèle de développement qui ne prend pas en compte l'équilibre des écosystèmes et, finalement, les diverses formes de pollution. La transformation écologique de l'économie est un enjeu tout à la fois local et mondial (Lipietz, 2012; Favreau et Hébert, 2012) s'inscrivant dans la perspective d'un développement plus durable et plus viable. L'économie coopérative, associative et mutualiste y joue un rôle certain et sera appelé à le faire davantage dans les prochaines décennies, de façon notable en agriculture, en foresterie et en énergies renouvelables.

Le diagnostic qui considère la crise comme étant seulement financière (le crédit débridé) et

économique (déstabilisation des entreprises, montée du travail précaire et chute de l'emploi) est erroné. Il faut pousser plus loin et considérer que la crise est globale sans être totale (puisque certains pays s'en tirent mieux que d'autres) : économique à coup sûr, sociale par la montée des inégalités mais aussi, et à la même hauteur, écologique (alimentaire, énergétique et climatique) (Lipietz, 2009). Crise de l'emploi et crise du climat vont aujourd'hui de pair. Il y a de petites crises et de grandes crises. Celle-ci qui dure depuis 5 bonnes années, est une grande crise parce qu'à la crise économique et financière, s'additionnent plusieurs crises. À celle de l'emploi s'est superposée la question écologique avec ce qu'elle induit de crises agricoles. Cette dernière mène aux crises alimentaires à répétition. Les crises énergétiques récurrentes (prix du gaz et du pétrole) et la crise du climat (réchauffement climatique) laquelle devient chaque année de plus en plus manifeste notamment dans les pays du Sud (inondations, sécheresses, etc.) mène vers un mur qui n'est pas budgétaire celui-là. Il est planétaire cependant. La planète est engagée dans une crise telle que l'interdépendance des nations, des populations, des mouvements s'est, du coup, haussée de plusieurs crans et que l'urgence de la solidarité mondiale s'impose (Kempf, 2013).

En conséquence de quoi l'expression de la solidarité de la société québécoise ne peut pas rester confinée à son seul territoire. Il faut tirer la mondialisation dans la même direction que notre propre projet de société : plus d'équité, plus de développement durable et plus de démocratie aussi.

La crise financière a révélé une économie capitaliste à dominante néolibérale de plus en plus déconnectée de l'économie réelle, du social et de la nature. La mondialisation en cours traduit non seulement une plus grande interdépendance des nations mais aussi une plus grande interdépendance des mouvements. C'est l'ensemble de la planète qui est concernée et la plupart des enjeux locaux auxquels nous devons faire face sont aussi des enjeux internationaux que ce soit l'enjeu *Agriculture, alimentation et santé* (nourrir de façon adéquate 7 milliards d'humains) ou l'enjeu *Énergie et climat* (entrer dans une nouvelle révolution industrielle départie des énergies fossiles).

Partant de là 5 grands chantiers de réflexion se sont mis progressivement en place au Québec comme au plan international dans les réseaux d'économie sociale auxquels nous appartenons : 1) Énergie et climat; 2) Agriculture-alimentation et aménagement durable des forêts; 3) Développement des services collectifs dans les communautés locales soutenues par un État social; 4) Intensification de la solidarité Nord-Sud; 5) Économie plus diversifiée et plus territorialisée.

Or les entreprises coopératives, associatives et mutualistes en général sont bien placées pour agir dans plusieurs de ces chantiers. C'est Felice Scalvini de l'Alliance coopérative internationale (ACI) qui résumait bien une des dimensions importantes de la question lors d'une rencontre internationale du mouvement coopératif québécois à Lévis en 2010 : il faut « revenir au

développement d'une pluralité de formes entrepreneuriales car la prévalence d'une forme unique d'entreprise assèche les sources dont elle tirait sa propre subsistance, de la même manière que les monocultures épuisent les sols sur lesquels elles poussaient ». Ce qu'il appelait le « biodiversité » de l'économie, ce que d'autres appellent une « économie plurielle ».

Le Projet de loi sur l'économie sociale : une loi sur l'entrepreneuriat coopératif, associatif et mutualiste

D'entrée de jeu, le projet de loi mis du gouvernement nous plait :

- 1) En premier lieu, faut-il le souligner, les 2^e et 3^e considérants reconnaissent la « biodiversité » de l'économie ;
- 2) Ensuite, le projet de loi reconnaît la pluralité des organisations de l'économie sociale à savoir « les coopératives, les mutuelles et les organismes à but lucratif », comme le dit le premier considérant ;
- 3) Il reconnaît également la pluralité et le pluralisme des organisations de représentation soit les deux regroupements que sont le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité et le Chantier de l'économie sociale (5^e considérant) ;
- 4) Enfin, il considère les entreprises coopératives, associatives et mutualistes comme étant plus disposées de par leurs valeurs, structures et modes de fonctionnement à développer « une forme d'économie solidaire et durable » comme il est dit dans le 4^e considérant.

Dans cette perspective, nous appuyons la proposition de la Caisse d'économie solidaire Desjardins de modifier l'intitulé de la loi pour la « Loi sur l'économie sociale soutenant l'entrepreneuriat coopératif, syndical, associatif et mutualiste ». Car au cœur des différentes familles et statuts en économie sociale, de la diversité de l'économie coopérative, associative et mutualiste, c'est l'entrepreneuriat collectif qui est la clé de voûte comme nous disons nous-mêmes dans la définition que nous partageons au GESQ, lequel se distingue du même coup de l'entrepreneuriat en économie capitaliste de marché.

L'économie sociale au GESQ : la définition partagée

Le sens premier et fondamental attribué à l'économie sociale se résume dans la formule utilisée par les coopératives depuis longtemps : s'associer pour entreprendre autrement. Formule construite autour de cinq critères de base: 1) lucrativité maîtrisée (par distinction avec l'entreprise capitaliste qui mise sur le maximum de profit); 2) démocratie d'associés (par distinction de l'entreprise capitaliste où dominant de grands actionnaires contrôlant le pouvoir dans l'entreprise); 3) logique d'engagement social dans la communauté (par distinction avec une logique de surconsommation individuelle); 4) réponse à des besoins dans la recherche d'un «bien vivre» (par distinction avec la création de richesse liée à un «vivre avec toujours plus»); 5) ancrage dans les territoires (par distinction avec l'entreprise capitaliste peu soucieuse de sa localisation). Ces traits communs distinguent ces initiatives de celle de l'économie capitaliste de marché. Sur tous ces registres, le capitalisme ne suit pas.

Le Projet de loi reflète bien cette conception, notamment dans la définition de l'ÉS, à l'article 3, et, à l'article 5, en traitant des interlocuteurs privilégiés, le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité et le Chantier de l'économie sociale.

Les coopératives, les syndicats, les associations et les mutuelles québécoises dans la solidarité internationale

Cependant ce qui nous concerne le plus comme GESQ, c'est l'engagement de l'État québécois à favoriser par cette loi une politique québécoise de solidarité internationale de et par l'économie sociale et solidaire. Nous souhaitons que cela soit explicite dans la loi elle-même. Cela pourra se faire notamment et sans doute principalement par le MRIFCE et la future Agence québécoise de solidarité internationale. Ce faisant, la loi aiderait grandement ceux qui exercent déjà une solidarité internationale de proximité dans les cadres de l'économie coopérative, associative et mutualiste. En effet l'économie sociale québécoise fait du travail de soutien à des coopératives, à des mutuelles et à des associations au Sud de façon fort diversifiée. Les organisations membres du GESQ, entre autres, en font toutes à leur manière :

- a) Plusieurs OCI (des associations), membres de l'AQOCI, comme Équiterre, Oxfam-Québec et d'autres pratiquent diverses formes de commerce équitable avec des communautés du Sud ;
- b) Le mouvement des agriculteurs québécois, par UPA DI, soutient depuis 20 ans de nombreuses organisations paysannes dans le Sud, soutient la commercialisation collective de leurs produits;
- c) Le mouvement coopératif, par DID et SOCODEVI, fait du développement coopératif dans les pays du Sud, le premier depuis 40 ans et le second depuis plus de 25 ans. SOCODEVI soutient par exemple des coopératives agricoles en Bolivie et des coopératives forestières en Amérique centrale. DID soutient des regroupements de caisses d'épargne et de crédit dans de nombreux pays du Sud ;
- d) Le mouvement syndical par certaines de ses activités économiques soutient le développement coopératif et associatif dans des pays du Sud. C'est le cas des caisses d'économie rurale au Brésil avec l'aide de Développement solidaire international (DSI) de la CSN ou du Fonds de solidarité de la FTQ en Afrique du Nord et de l'Ouest.

Quant au GESQ, il sert souvent de carrefour ou de passerelle à des échanges Nord-Sud du Québec vers le Sud et vice-versa du Sud vers le Québec par ses activités comme les universités d'été, des rencontres internationales, des activités de recherche et de formation en économie sociale, notamment avec des organisations membres de l'AQOCI.

Annexe

Un fonds québécois d'investissement solidaire avec le Sud

Les OCI agissent essentiellement sous forme de dons. Mais notre soutien financier pour financer des infrastructures économiques locales comme cela se présente souvent commande de faire des prêts et des garanties de prêts. L'avenir de la solidarité internationale est à l'association complémentaire du don et du prêt. Ici c'est un projet global de type inédit dans notre coopération au développement au Sud. Il s'agirait d'un fonds d'investissement bâti à l'image des fonds de travailleurs. Il serait soutenu a) par des fonds publics par des déductions d'impôts et une subvention de départ du gouvernement du Québec; b) par l'épargne de retraite de gens motivés par la coopération Nord-Sud qui y consentent étant donné les avantages; c) par le placement d'argent d'organisations syndicales, coopératives, universitaires, de solidarité internationale, d'associations professionnelles...

Le tout pourrait également être le volet international Nord-Sud d'un des outils financiers de l'économie sociale. À titre d'exemple, l'OCI française *Terre solidaire* avec la SIDI le fait depuis 30 ans. Née en 1983 la Société internationale pour le développement et l'investissement (la SIDI) est une société financière qui octroie des prêts, des garanties de prêts, et soutient des projets de développement local comme l'électricité par le solaire dans des villages (<http://www.oikosblogue.coop/?p=8461>), etc. Son financement provient de placements à rendement social de ses membres. Au 1er janvier 2011, le fonds géré par la SIDI atteignait un encours de \$60 millions d'euros apportés par près de 5 000 souscripteurs.

Références par thème abordé

Économie sociale et solidaire, crise écologique et développement durable

Fvreau, Louis et Mario Hébert (2012), *La transition écologique de l'économie. La contribution des coopératives et de l'économie solidaire*, Québec : Presses de l'Université du Québec.

Larose, Gérald (2012), «Coopératives : la transition écologique s'impose!» Dans Bourque, G., L. Favreau et E. Molina (2012), *Le capitalisme en crise, quelle réponse des coopératives?* Dans la revue *Vie économique*, vol.3, numéro 4, Éditions Vie économique, Montréal.
<http://www.eve.coop/?r=15>

Le Devoir (2012), *Vers Rio 2012. Économie et environnement*. Cahier spécial, 21 et 22 avril. (Disponible en ligne <http://www4.uqo.ca/ries2001/gesq/index.html>).

Le Devoir (2011), *Vers Rio 2012. La planète sera solidaire ou ne sera plus*. Cahier spécial, 15 et 16 octobre. (Disponible en ligne <http://www4.uqo.ca/ries2001/gesq/index.html>).

Le Devoir (2010), *Crise alimentaire - la souveraineté alimentaire est une réponse à la crise actuelle*, Cahier spécial, 30 octobre 2010.

Lipietz, Alain (2012), *Green Deal. La crise du libéral-productivisme et la réponse écologiste*, Paris : La Découverte.

Coopératives, syndicats, économie sociale et crise du capitalisme

Favreau, L. et E. Molina (2011), *Économie et société, pistes de sortie de crise*, PUQ, Sainte-Foy.

Le Devoir (2010) *Syndicats et coopératives - Les mouvements sociaux s'investissent davantage dans la solidarité* (Réginald Harvey, journaliste). Entrevue avec Louis Favreau, sociologue et vice-président du GESQ dans le cahier spécial du journal *Le Devoir* du 30 octobre 2010.

Économie coopérative, associative, mutualiste et coopération internationale

Lachapelle, René, Lucie Fréchette et Paul Cliche (2008), « *La coopération internationale québécoise et canadienne : le défi de la réciprocité* », *Le Devoir*, 24 septembre, p. A7.

Favreau, Louis et Gérald Larose (2008), « *Économie solidaire et coopération internationale La planète et ses grandes transitions* », *Le Devoir*, 24 septembre, p. A7.

Action sociopolitique de l'économie coopérative, associative et mutualiste

RMB (2011), *Cinq chantiers et 20 propositions pour changer de modèle à l'heure de Rio+20*, FIDESS, Chamonix. <https://www.rencontres-montblanc.coop/>

RMB (2012), *Lettre aux 194 chefs d'État*, FIDESS, Paris/New-York et Rio, 2012. <https://www.rencontres-montblanc.coop/>

ⁱ C'est exactement dans ces termes que s'exprime l'économie sociale en France depuis 1981 au plan des politiques publiques et depuis 1986 si on prend comme repère la *Revue des études coopératives, mutualistes et associatives* (RECMA) fondée par Charles Gide sous la dénomination de *Revue d'études coopératives* (REC) en 1921.

ⁱⁱ Les dernières ont porté sur *le développement des territoires au Nord et au Sud* (2008); *la souveraineté alimentaire* (2010); *la transition écologique de l'économie* (2012) et bientôt sur la nécessité, pour nourrir la planète, *de changer de modèle pour transformer l'agroalimentaire* (2013). Ces occasions permettent de renforcer la mise en réseau des organisations québécoises qui ont chacune leur propre action internationale, mais qui veulent également développer des collaborations plus structurantes en direction du Sud, pour la promotion d'un tissu économique collectif dans les communautés et les avancées de ce type d'économie et de la «biodiversité» de l'économie dans les institutions internationales et auprès des pouvoirs publics.